

Qu'est-ce qu'un P.A.I ?

Projet d'Accueil Individualisé

Le P.A.I. concerne les élèves atteints de **troubles de la santé** (maladie chronique, allergie, intolérances alimentaires...)

C'est la famille qui sollicite le chef d'établissement et le médecin scolaire pour mettre en place **un P.A.I.**

Le PAI est rédigé par **le médecin scolaire**, en concertation avec l'équipe médicale qui suit l'enfant en dehors de l'établissement, puis signé par le directeur d'école ou le chef d'établissement et la famille. Chaque personne s'engageant à participer à son application est invitée à le signer. L'infirmière scolaire apporte sa contribution en tant que de besoin. Le médecin scolaire, veille au respect du secret professionnel et à la clarté des préconisations pour des non-professionnels de santé. Ce PAI est actualisé si nécessaire à la demande de la Famille en cours d'année.

Le PAI est valable pour une année scolaire, il doit être renouvelé chaque année (le poids de l'enfant change entraînant un changement de dose des traitements...).

Le P.A.I. permet à l'élève de bénéficier au sein de l'établissement de traitements médicaux et/ou de régimes spécifiques, il précise comment les enseignants veillent à assurer le suivi de scolarisation en cas d'hospitalisation ou de maintien à domicile.

Procédure pour la mise en place d'un P.A.I :

- Faire **remplir par le médecin qui suit l'enfant le formulaire P.A.I adapté** à son problème de santé. Les formulaires sont disponibles [ici](#)
- Le formulaire doit être accompagné **d'une ordonnance** si un traitement est susceptible d'être donné en cas d'urgence.
- **Une trousse contenant les médicaments** doit être apportée à l'infirmerie (les parents doivent vérifier que la date de péremption dépasse la fin de l'année scolaire ou procéder au renouvellement à la date indiqué.).

▪
Une fois le formulaire retourné à l'infirmerie, le médecin évaluera la situation et mettra en place le PAI au sein de l'établissement en fonction des besoins, la santé scolaire prendra contact avec le parent si nécessaire.